

Communiqué de presse - Bordeaux, le 6 mars 2026

La Fonderie de Bretagne démontre à Pennavel son savoir-faire dans la protection des câbles sous-marins

Europlasma, groupe industriel spécialisé dans le développement d'activités stratégiques, dans la dépollution et dans la décarbonation annonce que sa filiale **Fonderie de Bretagne (FDB)** qui ambitionne de se diversifier dans le secteur de l'éolien en mer, a initié des échanges techniques avec le projet éolien marin flottant Pennavel. Ces discussions visent à étudier la production de composants de fonderies, tels que des demi-coquilles de protection en fontes pour les câbles sous-marins.

Le projet Pennavel a été lancé à l'issue d'un appel d'offres piloté par l'État, appelé "AO5 Sud Bretagne", qui s'inscrit dans l'engagement de la France à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Pour y parvenir, elle doit développer massivement les énergies renouvelables. L'éolien en mer, et notamment flottant, répond à cette volonté en permettant d'assurer une production significative d'électricité décarbonée, plus régulière et plus prévisible que l'éolien terrestre.

Dans le cadre de ce projet, **FDB a conçu et fabriqué, en impression 3D, un prototype de demi-coquille de protection pour des câbles 66 kV**. D'un poids de 13 kg pour environ 50 cm de long, ce composant est spécifiquement développé pour protéger les câbles inter-éoliennes lorsqu'ils sont posés sur le fond marin et qu'un enfouissement ou enrochement n'est pas envisageable. Ce prototype aidera Pennavel dans l'évaluation des différentes solutions pour protéger, si nécessaire, le câble une fois installé. Ce composant pourrait être adapté à la plupart des projets éoliens en mer, et n'est pas spécifiquement dédié au projet Pennavel, qui n'a pas encore statué sur ses besoins et méthodes de protection des câbles.

Installées par paires, ces coquilles assurent une protection mécanique renforcée. Leur design a été optimisé en fonction de l'outil de production, afin de garantir robustesse, répétabilité industrielle et maîtrise des coûts. Ce type de dispositif technique a déjà démontré son efficacité sur les parcs éoliens en mer de Saint-Nazaire et de Saint-Brieuc, confirmant la pertinence de cette solution pour sécuriser les infrastructures électriques sous-marines.

Cette nouvelle démonstration technique s'inscrit pleinement dans la stratégie de diversification engagée par FDB dans le cadre de son plan de retournement. En mobilisant les expertises de ses équipes, son savoir-faire en conception et en fabrication de pièces techniques, FDB démontre sa capacité à se positionner sur des marchés de niche.

À propos d'EUROPLASMA

Créé en 1992, Europlasma est un groupe français présent dans des secteurs industriels stratégiques tels que la défense et contribue à la préservation de l'environnement grâce à ses solutions uniques de destruction des déchets dangereux ainsi qu'à la décarbonation des industries. Le Groupe est constitué de 3 grands pôles d'activité :

- **L'industrie** : fabrication de pièces forgées et fondues (corps creux, roues de train...) et de feuilles d'aluminium anodisées pour condensateurs ;
- **La dépollution** : solutions de traitement de l'amiante, crasses d'aluminium, cendres volantes ;
- **La décarbonation** : production d'un combustible (CSR) à partir de déchets non recyclables en substitut d'énergies fossiles.

L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0014011QJ8 - ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Relations actionnaires – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 679 – europlasma@actus.fr

Amaury DUGAST – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 674 – <mailto:adugast@actus.fr>

Avertissement

Le présent communiqué contient des informations et déclarations prospectives relatives à Europlasma et à ses activités. Europlasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 3 du Rapport de gestion inclus dans le Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information réglementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlasma.com). Le marché Euronext Growth est un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 22) de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 et enregistré comme un marché de croissance des PME. Les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu et adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur le marché Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que sur un marché réglementé. Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europlasma ou que Europlasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europlasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europlasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.

La société EUROPLASMA rappelle qu'elle a mis en place en avril 2024¹ un financement sous forme de bons d'émissions d'obligations convertibles en actions nouvelles de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant avec la société Environmental Performance Financing, société du groupe Alpha Blue Ocean, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société. Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées sur le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Environmental Performance Financing. Les investisseurs sont donc invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la Société dans la mesure où ces opérations de financement peuvent avoir un fort impact dilutif, particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La Société rappelle que cette opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place. Les investisseurs sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à ces opérations, mentionnés dans le communiqué ci-dessous ainsi qu'au chapitre 3 du Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information réglementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlasma.com).

¹ [2024-04-24-Financement-OCABSA-EPF-2024_VDEF.pdf](#)